



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 1^{er} février 2023 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **26**

Date de la convocation :
26 janvier 2023

Délibération n° DCM23-02-01P6

**Finances - Autorisation d'ouverture de crédits
d'investissement par anticipation du vote du budget
2023**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoins,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, M. Stéphane Garcia, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Paquita Médiani, Mme Marie Passieux, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Georges Elnecave, MMme Rosemay Crémieux, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, M. Laurent Dô et M. Michel Vullierme.

Procurations :

M. Georges Elnecave à Mme Isabelle Le Goff

Mme Rosemay Crémieux à Mme Corinne Gonzalez

M. Michel Vullierme à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : M. Stéphane Garcia

En application de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, avant le vote du budget, l'exécutif est en droit, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette (non compris les reports et les restes à réaliser).

Cette limite est fixée à 1 792 224,50 €.

Afin de mettre en œuvre certaines opérations d'équipement particulièrement utiles au fonctionnement des services et des équipements publics sans attendre le vote du budget, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à ordonnancer dès à présent les crédits d'investissement suivants :

COMPTE	INTITULE	MONTANT
2033	Frais d'insertion	3 000,00 €
204171	Subventions d'équipement à un EPL	18 000,00 €
2128-261	Aménagements de terrains – complexe de l'Estagnol	31 000,00 €
21311	Hôtel de ville	60 000,00 €
2152	Installations de voirie	63 000,00 €
21538	Autres réseaux	24 000,00 €
21568	Matériel et outillage incendie et défense civile	51 000,00 €
2158	Autres installations, matériels et outillage techniques	5 000,00 €
2183	Matériel bureautique	10 000,00 €
2184	Mobilier	2 000,00 €
2188	Divers matériels	17 000,00 €
2764	Créances sur des personnes de droit privé	220 000,00 €
TOTAL		504 000,00 €

Cette question a été abordée en commission ressources et moyens le 25 janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées, avec 24 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme Marie Passieux et Mme Paquita Médiani),

AUTORISE Monsieur le Maire à ordonnancer dès à présent les crédits d'investissement suivants :

COMPTE	INTITULE	MONTANT
2033	Frais d'insertion	3 000,00 €
204171	Subventions d'équipement à un EPL	18 000,00 €
2128-261	Aménagements de terrains – complexe de l'Estagnol	31 000,00 €
21311	Hôtel de ville	60 000,00 €
2152	Installations de voirie	63 000,00 €
21538	Autres réseaux	24 000,00 €
21568	Matériel et outillage incendie et défense civile	51 000,00 €
2158	Autres installations, matériels et outillage techniques	5 000,00 €
2183	Matériel bureautique	10 000,00 €
2184	Mobilier	2 000,00 €
2188	Divers matériels	17 000,00 €
2764	Créances sur des personnes de droit privé	220 000,00 €
TOTAL		504 000,00 €

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE

